**Pekoudeï**

***Betsalel et Aholyav***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Vayakhel Pekoudeï 5711-5718, 1951-1958)*

1. Dans la Torah, en général et dans la Loi Ecrite, en particulier, chaque mot et même chaque lettre sont comptés et particulièrement précis. Quelques mots ou même quelques lettres permettent d’apprendre de nombreuses Hala’hot.

Malgré cela, les Sidrot Vayakhel et Pekoudeï répètent intégralement la description des instruments du Sanctuaire et des vêtements sacerdotaux, qui a déjà été faite, d’une manière très détaillée, dans les Sidrot Terouma et Tetsavé.

On peut donc s’interroger sur cette répétition. La Torah aurait pu dire brièvement que les Juifs avaient façonné les instruments du Sanctuaire et confectionné les vêtements sacerdotaux comme D.ieu l’avait ordonné à Moché. De la sorte, plusieurs dizaines de versets seraient devenus inutiles.

2. Pourquoi de nombreuses Hala’hot ne sont-elles pas clairement mentionnées dans la Torah et doivent donc être déduites de quelques lettres ? Précisément parce que des lettres ou des mots ajoutés au verset permettent de les déterminer. Il serait donc inutile, en outre, de les enseigner clairement.

Pour la même raison, la Michna énonce de nombreux principes uniquement de manière allusive, alors que la Guemara les détaille. De façon générale, le texte de la Michna est concis, alors que la Guemara introduit de larges développements. Ainsi, la simple formulation de la Michna permet de déduire des lois d’une simple allusion et, si celles-ci étaient clairement enseignées, il y aurait bien là une référence inutile. La même remarque peut être faite pour la Guemara, comparée aux commentaires des premiers Sages ou pour ces derniers, comparés aux explications des derniers Sages.

Tout ce qui vient d’être dit renforce la question précédemment posée. Les descriptions relatives au Sanctuaire qui figurent dans les Sidrot Vayakhel et Pekoudeï ne sont-elles pas inutiles ?

3. La réponse qui peut être apportée à cette interrogation est identique à une autre, énoncée à propos d’une situation qui est similaire à celle-ci.

Pourquoi les douze sacrifices des chefs de tribu, tous identiques, furent-ils intégralement décrits, dans la Parchat Nasso ? Pourquoi ne pas dire, pour chacun de ces hommes, qu’il offrit le même sacrifice que son prédécesseur ?

L’explication est la suivante. Chaque chef de tribu, par son sacrifice, obtint un résultat spécifique, des bénédictions différentes. C’est ce que dit, en allusion, le Midrach, à la Parchat Nasso. La Torah ne peut donc pas dire que le sacrifice de chaque chef de tribu était identique à celui de son successeur, car chacun apportait bien une révélation spécifique.

4. Ce qui vient d’être dit s’applique également aux Sidrot Vayakhel et Pekoudeï.

Terouma et Tetsavé présentent le Sanctuaire tel que D.ieu demanda à Moché de le construire. Puis, Vayakhel et Pekoudeï racontent comment les enfants d’Israël le bâtirent effectivement. De ce point de vue, il s’agit bien de deux Sanctuaires différents et, selon les termes de nos Sages, “ il y a un Sanctuaire ici bas et un autre là-haut ”. C’est la raison pour laquelle sa description précise est faite deux fois.

Plus spécifiquement, les instruments du Sanctuaire et les vêtements sacerdotaux présentés dans les Sidrot Terouma et Tetsavé sont définis par D.ieu à Moché, notre maître. On peut, de ce fait, énumérer trois qualités les concernant :

A) Moché, âme issue du monde spirituel d’Atsilout, recevait alors la Parole de D.ieu. Et, son âme vivait physiquement dans ce monde sans aucune modification par rapport à ce qu’elle était dans le monde d’Atsilout, de sorte que, selon les termes de nos Sages, “ la Présence divine s’exprimait par sa bouche ”.

Certes, toutes les âmes juives émanent du monde d’Atsilout. Néanmoins, elles s’éloignent ensuite de leur source. Les âmes d’Atsilout proprement dites, en revanche, peuvent exister dans ce monde matériel sans aucune modification par rapport à leur situation en Atsilout.

Il est vrai qu’une différence existe entre les âmes d’Atsilout et les réceptacles de la Lumière divine qui se trouvent dans ce monde. Igueret Hakodech affirme que ces âmes ont d’ores et déjà quitté ces réceptacles, s’en sont séparées. Pour autant, elles appartiennent bien à ce monde d’Atsilout.

B) De quelle manière Moché reçut-il la Parole de D.ieu et la prophétie ? Le Rambam affirme que “ il n’y a eu pas d’autre prophète, en Israël, qui soit comparable à Moché ”. A ce propos, deux précisions peuvent être données :

1) Moché, lorsque la prophétie lui était révélée, conservait une pleine conscience, à la différence des autres prophètes.

2) La prophétie de Moché était introduite par “ voici ”, terme qui désigne ce qui est précis et non par “ ainsi ”, qui correspond à une vision imprécise. Car, le corps physique des autres prophètes ne permettait même pas cette vision imprécise. A l’opposé, le corps de Moché intégrait parfaitement une révélation précise.

C) La Parole de D.ieu fut reçue sur le mont Sinaï, où Moché connaissait une situation moralement beaucoup plus élevée qu’en se trouvant ici bas. C’est la raison pour laquelle “ il ne mangea pas de pain et ne but pas d’eau ”, même si, par la suite, lorsqu’il redescendit de la montagne, sa nourriture et sa boisson restèrent différentes de celles des autres hommes.

Il découle de tout ce qui vient d’être dit que le Sanctuaire décrit par les Sidrot Terouma et Tetsavé n’était pas fait d’or et d’argent matériels.

A l’opposé, les instruments du Sanctuaire et les vêtements sacerdotaux décrits par les Sidrot Vayakhel et Pekoudeï furent faits par des Juifs, dont les âmes, pour la plupart d’entre eux, émanaient des mondes spirituels inférieurs à celui d’Atsilout, en l’occurrence les mondes de Brya, Yetsira et Assya. Ils les façonnèrent ici-bas, dans ce monde matériel, en se servant d’or, d’argent et de bronze physiques.

5. Certes, la différence entre un potentiel et son application effective est considérable. Pour autant, la Volonté de D.ieu et Sa promesse de “ résider parmi eux ” furent réellement accomplis dans le Sanctuaire matériel que décrivent Vayakhel et Pekoudeï et non dans la vision que Moché en eut sur la montagne, selon l’expression du Midrach.

En effet, D.ieu voulut posséder une demeure ici-bas et le Tanya souligne qu’il s’agit bien de ce monde matériel, le plus inférieur qui soit, empli de grossièreté, couvert d’obscurité. Malgré cela, et même à cause de cela, c’est précisément là que peut se réaliser la finalité ultime de la création.

Ce qui vient d’être dit permet de préciser la question qui est posée par le traité Yoma 75a, à propos des pierres précieuses que les chefs de tribu offrirent pour l’inauguration du Sanctuaire. Celles-ci avaient été obtenues de façon miraculeuse et elle servirent, néanmoins, à confectionner les vêtements sacerdotaux. La Guemara demande donc comment une telle utilisation fut-elle envisageable. Et, l’on peut comprendre le sens de cette interrogation en fonction de ce qui vient d’être dit. En effet, le Sanctuaire devait nécessairement être fait d’objets matériels. Il ne devait pas procéder du miracle mais, bien au contraire, s’insérer dans les lois de la nature.

6. Quelle leçon pouvons-nous tirer de ce qui vient d’être dit ?

Ce passage souligne que l’on ne doit pas se décourager, en se demandant de quelle manière on pourra mettre en pratique la Volonté de D.ieu en étant certain de ne pas se tromper, alors que l’on a conscience de sa propre situation morale, alors que l’on se trouve dans l’obscurité profonde de cet amer exil.

Il faut donc faire abstraction de tout cela et méditer à l’affirmation de D.ieu selon laquelle celui qui a le cœur généreux, de la chaleur et un enthousiasme juif, pourra obtenir de Lui la réalisation de la promesse selon laquelle “ Je résiderai parmi eux ” et les forces spirituelles nécessaires pour mettre en pratique Sa Volonté sans se tromper.

7. On trouve une allusion à ces deux Sanctuaires dans le début de notre Paracha, “ Voici les Injonctions du Sanctuaire, Sanctuaire du Témoignage ”.

En effet, pourquoi ne pas écrire ici une seule fois le mot “ Sanctuaire ” ? Quel est le sens de cette répétition ? Il faut en conclure qu’elle fait allusion aux deux Sanctuaires, celui que D.ieu montra à Moché et celui que les enfants d’Israël construisirent, de manière effective.

Le mot “ Témoignage ” n’est pas employé à propos du premier Sanctuaire, dont D.ieu donna la vision. La Torah le réserve pour le second Sanctuaire, construit par les enfants d’Israël.

De fait, on porte témoignage uniquement à propos d’un fait qui n’est pas avéré. Il serait inutile, si celui-ci était évident. C’est la raison pour laquelle, bien que les membres du tribunal doivent entendre des témoins ayant vu la nouvelle lune pour proclamer le nouveau mois, ils peuvent le faire de leur propre initiative, sans interroger ces témoins, s’ils ont eux mêmes vu la nouvelle lune. En effet, ce qu’ils voient de leurs yeux a un degré de certitude supérieur au témoignage qui leur est rapporté. Bien plus, un témoignage portant sur un fait actuellement caché, mais devant se révéler par la suite, n’est pas plus recevable. Il ne peut porter que sur une information totalement cachée.

Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre pourquoi le terme de “ Témoignage ” est employé par le verset précisément à propos du second Sanctuaire. On peut le justifier de deux façons :

A) Le Sanctuaire fut bâti par les mains des hommes, à partir d’éléments matériels, dans lesquels la Divinité n’apparaît pas à l’évidence. Un témoignage est donc nécessaire. Le premier Sanctuaire, en revanche, est purement spirituel. Son élévation apparaît à l’évidence et aucun témoignage ne s’impose, à ce propos.

B) C’est précisément le Sanctuaire matériel qui a le pouvoir de révéler l’Essence de D.ieu, transcendant toutes Ses émanations et restant totalement occultée.

Dans le Sanctuaire que D.ieu présenta à Moché, Sa Présence était évidente. Celui-ci était imprégné de lumières et d’influences célestes. L’Essence de D.ieu, en revanche, n’y apparaissait pas. A l’opposé, dans celui que les enfants d’Israël construisirent matériellement, se réalisa la promesse selon laquelle “ Je résiderai parmi vous ”. Ainsi, l’Essence de D.ieu l’irradiait.

Les Juifs bâtirent un Sanctuaire précisément à partir d’éléments matériels. Ils utilisèrent de l’or, de l’argent et du bronze, au sens le plus littéral. Et, c’est précisément pour cela qu’ils purent obtenir un tel résultat. La ‘Hassidout explique, en effet, que la Présence de D.ieu, et non Son émanation, réside précisément dans ce monde matériel.

8. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre l’affirmation du Yerouchalmi, selon laquelle : “ on doit prononcer chaque jour, dans la prière, dix huit bénédictions, qui correspondent aux dix huit Injonctions énoncées par la Torah à propos du second Sanctuaire ”.

Le Yerouchalmi appelle “ premier Sanctuaire ” celui qui est décrit par les Sidrot Terouma et Tetsavé et “ second Sanctuaire ”, celui de Vayakhel et Pekoudeï. Or, la Torah emploie, à propos du dernier, dix huit fois l’expression “ comme D.ieu l’ordonna ”. C’est la raison pour laquelle on prononce dix huit bénédictions dans la prière.

Mais, le Yerouchalmi apporte aussitôt une précision. Ne trouve-t-on pas plutôt dix neuf fois l’expression “ comme D.ieu l’ordonna ” ? Il explique donc que “ l’on compte uniquement à partir du verset “ avec lui se trouvait Aholyav, fils d’A’hisama’h ” et jusqu'à la fin de ce texte ”. En d’autres termes, on retient seulement les expressions “ comme D.ieu l’ordonna ” prononcées après que Betsalel ait été rejoint par Aholyav, qu’ils aient été chargés l’un et l’autre de la réalisation du Sanctuaire, mais non celle qui s’applique uniquement à Betsalel.

On peut s’interroger sur ce qui vient d’être dit :

1) Quel relation peut-elle être faite entre les dix huit bénédictions de la prière et les dix huit expressions “ comme D.ieu l’ordonna ” que compte cette Paracha ?

2) Pourquoi la prière est-elle liée précisément au second Sanctuaire ?

3) Pourquoi compte-t-on l’expression “ comme D.ieu l’ordonna ” seulement si elle s’applique également à Aholyav ?

Ces questions peuvent être approfondies. On sait que la prière, *Tefila*, désigne étymologiquement un lien. De fait, elle lie celui qui la prononce à D.ieu. Il aurait donc semblé plus logique de la mettre en relation avec Betsalel seul, qui appartenait à la tribu de Yehouda, plutôt qu’avec Aholyav, de la tribu de Dan. En effet,

1) La tribu de Yehouda était la plus élevée, comme le fait remarquer le Midrach, qui justifie ainsi le choix de Betsalel et d’Aholyav, issus l’un de la tribu la plus noble et l’autre, de la plus humble.

2) Yehouda est de la même étymologie que *Hodaa*, la soumission, qualité qui est mise en avant pendant la prière des dix huit bénédictions, puisqu’elle est indispensable pour obtenir la concentration nécessaire. Dès lors, pourquoi faut-il retenir également la présence d’Aholyav ?

9. Commentant le verset “ une échelle plantée en terre, dont le sommet parvient jusqu’au ciel ”, le Zohar dit que “ cette échelle fait allusion à la prière ”. Le Midrach ajoute : “ Cette échelle est le Sinaï ”, c’est-à-dire la Torah.

La ‘Hassidout précise la différence entre l’étude de la Torah et la prière. La Torah est une révélation céleste, alors que la prière correspond à un mouvement d’élévation de la part de l’homme.

Tel est donc le sens de ce verset, dans son application à la prière. L’échelle est “ plantée en terre ”, attirée par elle, captivée par la matérialité, plus basse que la terre. Et, le service de D.ieu consiste à prendre tous ces éléments inférieurs et à les élever “ jusqu’au ciel ”, vers l’Essence de D.ieu.

Cet effort appartient à l’homme, qui se trouve ici-bas et assume ainsi pleinement son rôle de serviteur de D.ieu. Certes, sa mission pourrait lui inspirer le plaisir, mais il préfère l’aborder par la soumission. Des forces célestes lui sont accordées pour obtenir un tel résultat, ainsi qu’il est dit : “ Lavan se leva tôt, le matin ”. De fait, tous les matins, la “ Blancheur supérieure ”, stade de la création particulièrement élevée, à laquelle le nom de Lavan fait allusion, peut être perçue ici-bas. Néanmoins, il s’agit là uniquement d’une force qui est accordée à l’homme. Il lui appartient ensuite d’en faire un usage concret, par son propre effort.

On peut ainsi comprendre pourquoi la prière est liée précisément au second Sanctuaire. En effet, tous deux procèdent d’une même démarche, faisant des objets matériels une demeure pour D.ieu dans ce monde.

10. La prière réalise donc l’élévation de ce qui se trouve ici-bas. Or, les éléments les plus inférieurs doivent également trouver leur élévation. Une expression bien connue dit qu’une guêtre peut aussi connaître l’élévation.

De même, chacun doit assurer l’élévation de toutes les forces de son âme, y compris les plus basses.

De façon générale, les Juifs s’engagent, le matin, avant de prier, à mettre en pratique l’Injonction “ Tu aimeras ton prochain comme toi-même ”, conformément à la décision du Peri Ets ‘Haïm, que l’Admour Hazaken rappelle dans son Sidour. Il convient, pour cela, de ressentir, que l’on est partie intégrante de la communauté, qui comprend également des Juifs comparables à Aholyav, “ issu de la plus humble des tribus ”, selon l’expression du Midrach. Ceux-là doivent également recevoir l’élévation.

Telle est la Mitsva d’aimer son prochain comme soi-même, selon la définition du Baal Chem Tov. Elle s’applique également à celui qui se trouve aux antipodes, que l’on n’a jamais vu, avec lequel on n’a jamais entretenu aucune relation.

Celui qui commence à prier, après avoir fait tous les efforts qui sont nécessaires pour cela, reçoit, d’emblée, une immense élévation, puisqu’il se détache de toutes les préoccupations du monde et entre directement en relation avec D.ieu.

Un tel homme pourrait se demander ce qu’il a de commun avec celui qui n’a même pas cherché à se préparer pour la prière, qui se trouve dans une situation morale bien peu enviable. On lui répondra donc qu’il doit aimer, de la même façon, celui qui se trouve à l’autre extrémité du monde, y compris si cette opposition se situe dans la dimension matérielle.

Bien plus, on lui dira qu’il doit aimer celui qu’il n’a jamais vu, qui ne s’est jamais préparé à la prière, avec lequel il n’a jamais entretenu aucune relation, car celui-ci est bien loin de connaître la situation qui est la sienne propre avant même qu’il ne se prépare à prier, même si son âme se trouve alors uniquement dans ses narines, ne pouvant pas encore se répandre dans tout son corps.

Or, non seulement la Mitsva d’aimer son prochain est le fondement de toute la Torah, mais, bien plus, elle conditionne également la prière et son élévation, permet de s’y préparer. En effet, pour obtenir l’élévation, il faut agir sur le point le plus bas, tout comme on place un levier sous le monticule que l’on désire soulever.

Ainsi, on élèvera non seulement le Betsalel que l’on porte en son âme, mais aussi sa partie la plus basse, celle de Dan. De la sorte, on priera de toutes ses forces et on fera de chaque chose un Sanctuaire pour D.ieu.

11. Telles sont les dix huit bénédictions de la prière, correspondant aux dix huit fois qu’il est dit “ comme D.ieu l’ordonna ” à propos du second Sanctuaire et mentionnant également le nom d’Aholyav.

En effet, la finalité est bien de bâtir un Sanctuaire également à partir de ce qui caractérise Aholyav. De même, la prière doit réaliser l’élévation d’Aholyav.

12. Le Sanctuaire assura donc l’élévation de ce qui se trouve ici-bas. Ce fut, en particulier, l’objet des sacrifices, qui y jouaient un rôle essentiel.

C’est ainsi que l’on put obtenir, par la suite, la révélation céleste, la demeure de D.ieu ici-bas, grâce à “ l’odeur agréable ” des sacrifices qui montait vers Lui.

Ces deux mouvements, l’élévation et le dévoilement furent “ comme D.ieu l’ordonna ” et créèrent donc un lien entre les objets matériels et l’Essence de D.ieu, entre les créatures et le Créateur.

La force de réaliser ce lien est accordée à tous par Moché, notre maître. Elle émane de la parcelle de lui que chacun porte en sa propre personne. C’est le sens de l’expression “ comme D.ieu l’ordonna à Moché ”.

Il en va de même pour la prière, qui fut instaurée pour remplacer les sacrifices. Celle-ci requiert l’élévation. Celui qui prie doit savoir qu’il ne peut s’adresser à nul autre que D.ieu. En conséquence, il obtient le dévoilement dont il a besoin, de sorte que D.ieu “ guérit les malades ” et “ bénit les années ”.

Cette élévation et ce dévoilement lient et unissent l’homme à la Divinité de la plus haute manière qui soit. C’est pour cette raison que la prière se conclut par ces mots: “ Par la paix ”.

***Le voile et l’appel***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Pekoudeï 5717-1957)*

13. La Parchat Pekoudeï est suivie par celle de Vaykra.

La relation que l’on peut établir entre ces deux Sidrot est la suivante. La fin de Pekoudeï évoque le nuage qui se trouvait au dessus du Sanctuaire. Celui-ci constitua un écran, qui empêchait Moché d’entrer dans la tente du Témoignage. Par la suite, il y eut une révélation, après ce voile et “ D.ieu appela Moché ”. C’est ce que rapporte le début de Vaykra.

Il est bien connu que l’affirmation qui fait suite au voile est plus élevée que celle qui apparaît d’emblée comme telle.

14. La révélation qui fait suite au voile, dans le service de D.ieu des hommes, est l’acte de ce service qui est appelé Techouva.

La Techouva fait suite à une situation d’éloignement par rapport à la Divinité, de voile. Elle implique le retour et la révélation.

De plus, la Techouva, au même titre que le dévoilement qui fait suite à l’obscurité, se caractérise par sa grande puissance. A son stade le plus élevé, elle peut même transformer les fautes intentionnellement commises en bienfaits, l’obscurité en lumière.

15. C’est pour cette même raison que le Juste accompli ne peut atteindre l’élévation obtenue par ceux qui accèdent à la Techouva, comme le soulignent nos Sages.

Les Justes ont des mérites. Ceux-ci sont de deux sortes:

A) Il y a, tout d’abord, la lumière qu’ils reçoivent par l’accomplissement des Injonctions de la Torah, par le Précepte: “ Fais le bien ”.

B) Il est aussi une révélation obtenue par le respect des Interdits, du Précepte: “ Ecarte-toi du mal ”. Néanmoins, celle-ci ne fait que repousser le mal. Elle ne le transforme pas en bien. Car, l’effort des hommes et le dévoilement qui en résulte sont nécessairement limités. En conséquence, le mal n’est pas modifié et il faut donc le chasser.

La Techouva, en revanche, prend racine dans l’essence de l’âme, liée à l’Essence de D.ieu. A ce stade, aucune limitation n’est concevable et les fautes intentionnellement commises deviennent donc des bienfaits.

Tel est le but de cet appel, qui fait suite au voile. Il ne suffit pas de repousser et d’abattre l’obscurité. Il faut, en outre, que “ la nuit éclaire comme le jour ”.

16. Ce qui vient d’être dit délivre un enseignement pour le service de D.ieu de chacun. Quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve, on ne doit pas se décourager, ce qu’à D.ieu ne plaise. Bien au contraire, on doit penser que le voile permet d’obtenir une élévation beaucoup plus considérable.

Il en est de même pour la succession des générations. Certains font remarquer qu’il y eut des époques d’une élévation beaucoup plus considérable que la nôtre. Or, celles-ci furent très éloignées de la délivrance. Dès lors, pourquoi la nôtre la connaîtrait-elle? Mérite-t-elle la venue du Machia’h?

La réponse à cette question peut être déduite de ce qui a été dit auparavant. La bassesse de cette génération fait, en réalité, la preuve qu’elle connaîtra effectivement la venue du Machia’h.

Juste avant le lever du jour, le sommeil est beaucoup plus profond. Un grand effort est alors nécessaire pour ne pas rester endormi, ce qu’à D.ieu ne plaise, pour percevoir la lumière du matin, jusqu’à ce que nous assistions à la réalisation de la promesse selon laquelle “ la nuit éclairera comme le jour ”.